

Séance du 24 novembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice MOUSEL, Maire.

*Présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :
Mme MASCRET N. absente excusée et M. LOURDAULT M. ayant donné procuration à Mme POCQUET A-M.*

Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance et entame l'ordre du jour :

Approbation de la séance du 27 octobre 2016

18 pour

N° 70-2016

CESSION de l'ancien cabinet médical au 14, Rue du 8 Mai 1945 Au prix de 143 000 € Net vendeur

18 pour

L'assemblée prend connaissance qu'un couple s'est porté acquéreur de l'ancien cabinet médical sis au 14, rue du 8 mai 1945, lequel est mis en vente par la collectivité.

Ce bien est une maison d'habitation comprenant :

Au r.d.c. entrée, WC cuisine, séjour et pièce d'eau,

A l'étage : bureau, deux chambres et salle de bains avec WC.

Grenier et cave

L'ensemble cadastré :

sous la section AC N° 785 pour 08 a 08 ca

Ces acquéreurs sont d'accord pour un prix net vendeur de :

143 000 € (cent quarante-trois mille Euros), prix fixé avec M. LOHOU, courtier de Me CAILTEAUX.

Après délibération, l'assemblée :

- ***Donne son aval pour céder l'ancien cabinet médical au prix de 143 000 € (cent quarante-trois mille Euros).***
- ***Donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'ensemble des actes nécessaires à cette cession.***

N° 71-2016

Autorisation de signature d'une convention de transfert des espaces communs du lotissement « Les Remparts » vers la commune de Warmeriville

18 pour

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de passer une convention avec les différents propriétaires du lotissement « Les Remparts » en vue de la rétrocession de la voirie, des espaces verts et différents réseaux.

Après délibération, l'assemblée

- ***Accepte qu'une convention à intervenir avec les différents propriétaires du Lotissement « Les Remparts » soit rédigée et signée par l'ensemble des parties concernées.***
- ***Autorise le maire à signer cette convention de rétrocession de la voirie, des espaces verts et des divers réseaux.***

N° 72-2016

Mise à jour des tableaux de classement des voies communales.
Tableau vert et tableau jaune

18 pour

Appelés : TABLEAU VERT pour les rues et TABLEAU JAUNE pour les chemins.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient de procéder à une mise à jour des tableaux de classement des voies communales suite aux changements de dénominations et longueur de rues. Ceci en vue de l'intégration future dans la communauté urbaine du Grand Reims. Les tableaux de classement précédents totalisaient 63 voies communales, 18 chemins et 4 places publiques.

Les tableaux modifiés comportent à présent, 82 voies communales, 22 chemins et 4 places publiques.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 Août 1959 définissant le tableau de classement des voies communales pris en application de l'ordonnance n - 59-115 du 7 janvier 1959,

Vu l'article 62 de la loi du 9/12/2004 portant sur la suppression des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de l'article L 141.3 du code de la voirie routière

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 141-3 à L 141-9,

Vu le dossier établi par le Cabinet Géomètre DUPONT REMY MIRAMON relatif à la mise à jour des dits tableaux de classement de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- ***Adopte les nouveaux tableaux de classement des voies communales,***
- ***Charge le maire de signer ces différents documents et de les déposer en sous-préfecture.***

N° 73-2016

Intégration dans le domaine public de : la parcelle AB 373

18 pour

Le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'intégrer dans le domaine public la parcelle AB 373 actuellement dans le domaine privé. Celle-ci permettra la liaison entre l'Avenue du Val des Bois vers la future salle polyvalente sur le parc HARMEL.

Après délibération, l'assemblée décide d'intégrer dans le domaine public de la collectivité :

La parcelle AB 373

Cette voie portera le nom de « Rue de la Filature » puisqu'elle se situe dans le prolongement de cette rue.

N° 74-2016

Proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
Ajustement des attributions et dotations de compensation

18 pour

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à taxe professionnelle unique, reçoit des attributions de compensation par les communes membres dont les charges transférées sont supérieures aux produits transférés et verse des dotations de compensation pour les communes membres dont les produits transférés sont supérieurs aux charges transférées.

Vu la délibération n° 58-2016 du 27 septembre 2016 par laquelle a été approuvé le projet de modification n° 6 des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Suipe relative à la restitution aux communes membres des compétences « équipements sportifs et de loisirs » et « actions en faveur de l'emploi et de la formation »,

Considérant qu'à cet effet la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 7 novembre 2016 afin d'ajuster l'attribution ou la dotation de compensation de chaque commune à hauteur des charges accompagnant ce retour de compétences,

Vu les explications fournies par Monsieur le Maire, membre de la commission d'évaluation des charges,

Considérant qu'il en ressort un montant de 2425 € en faveur de la commune de Warmeriville pour l'exercice des 2 compétences susmentionnées, faisant ainsi passer la dotation de compensation de 253 504 € à 251 079 €.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

N° 76-2016

Approbation du rapport d'activité année 2015 de la C.C.V.S.

18 pour

Le maire propose à l'assemblée d'adopter le rapport d'activité relatif à l'année 2015 concernant la C.C.V.S. (Cté de Communes de la Vallée de la Suipe)

Pour se faire le délégué communal concerné présente en détail l'activité de l'E.P.C.I.

M. GRIFFON P. expose donc à l'assemblée toutes les grandes lignes ainsi que les chiffres clés relatifs à l'activité de la C.C.V.S.

L'assemblée, après délibération, adopte le document dans son intégralité.

Le maire précise que ce document est à la disposition de tous à l'accueil de la mairie.

N° 77-2016

Approbation du rapport d'activité année 2015 du SIVOM DE WARMERIVILLE

18 pour

Le maire propose à l'assemblée d'adopter le rapport d'activité relatif à l'année 2015 concernant le SIVOM de Warmeriville.

Pour se faire le délégué communal concerné présente en détail l'activité de l'E.P.C.I.

M. MOUSEL P. expose donc à l'assemblée toutes les grandes lignes ainsi que les chiffres clés relatifs à l'activité du SIVOM de Warmeriville.

L'assemblée, après délibération, adopte le document dans son intégralité.

Le maire précise que ce document est à la disposition de tous à l'accueil de la mairie.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 H 10.

Prochaine séance : le 21 décembre 2016.

Suivent les signatures :

MOUSEL Patrice :

LIESCH Jean-Michel :

DOUSSAINT Nadia :

GRIFFON Pol :

DOBIGNY Myriam :

RICHARD Daniel :

POINSOT Jean-Marie :

CAILLOT Jeanne :

DESÉNÉPART Agnès :

SOSNOWSKI Richard :

GAIDOZ Hervé :
Absent excusé.

CHARBEAUX Armelle :

MASCRET Nathalie :
Absente excusée,

GUARDABASSI Carole :

MASSICOT Fabien :

HAUTAVOINE Gérard :

POCQUET Anne-Marie :

LOURDAULT Marc,
Absent excusé, procuration à Mme POCQUET A-M

LEROY Herbert :